



Notification

(art. 36 let. a de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative, PA; RS 172.021)

MESELLEM Mohamed, né le 24 avril 1993, ressortissant algérien, sans adresse connue.

Dans le cadre du recours déposé le 5 septembre 2024 et interjeté contre la décision du Secrétariat d'Etat aux migrations SEM du 19 août 2024, le Tribunal administratif fédéral, par arrêt du 2 décembre 2024, a prononcé, sous référence F-5673/2024:

1. Le recours est irrecevable.
2. Il n'est pas perçu de frais de procédure.
3. Le présent arrêt est adressé au recourant et à l'autorité inférieure.

11 décembre 2024

Tribunal administratif fédéral:
Cour VI

